

Le bulletin

Janvier 2025



Pour nous écrire : bulletin@aadmie.org

AG annuelle

Comme l'an passé, nous avons commencé l'année avec une Assemblée Générale élective. Cette fois, c'est la Fédération Charentaise des Œuvres Laïques qui nous accueillait – nous les en remercions. Cette assemblée annuelle a surtout été l'occasion pour les nombreuses commissions qui font la vie de l'AADMIE de revenir sur une année d'activités et d'en rendre compte. Chaque groupe a présenté en 5 minutes un rapport oral qui a donné lieu à questions, remarques et débats.

Ce sont ces rapports qui constituent ce bulletin de janvier.

L'AG a également été l'occasion de légèrement renouveler le CA sortant : Sylvie Delaruelle, sortante, a été remerciée pour son engagement et nous avons élu Isabelle Guichard, déjà active dans le soutien scolaire et maintenant la commission scolarité. Bienvenue à elle.

Le CA reste donc composé de 7 personnes.

Celles et ceux qui le souhaitent ont pu partager un repas à l'issue de cette matinée.

Un regret toutefois : nous n'avons pas pu, faute de temps, engager le débat prévu sur les questions les plus générales qui se posent à notre association : nous le ferons lors d'un prochain CA ouvert

Et sinon

En janvier, nous n'avons reçu qu'un jeunes sorti de l'ASE, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en a pas eu d'autres. Aucun délibéré de rendu.

Nous avons assuré 142 nuitées et le 115 en a assuré 22 autres.

14 jeunes sont à l'abri chez des familles pérennes

Circulaire Retailleau

La circulaire Retailleau du 23 janvier nous inquiète : elle durcit encore les conditions de délivrance de titres de séjour au motif de l'AES (admission exceptionnelle au séjour).

Nous demandons au préfet à être reçus pour connaître ses intentions à l'égard des MIE qui, une fois devenus majeurs, relèvent TOUS de ce dispositif pour l'obtention d'un titre de séjour.

Ce qui est en jeu, c'est donc ni plus ni moins la possibilité pour « nos » jeunes de rester en France légalement une fois atteints leurs 18 ans.

Mercredi 5 février 2025 : CA ouvert à la MPP

182, rue de Périgueux

(tous nos rendez-vous sont à retrouver, actualisés, sur l'agenda en ligne www.aadmie.org)

Le CA : Agnès Duqueroix, Geneviève Noël, Isabelle Claire, Isabelle Guichard
Laura Ledoux, Sylvie Salomon, Romain Treppoz

AADMIE - RESF16 - <https://aadmie.org>

(Association d'Aide et de Défense des Mineurs Isolés Étrangers)

182, rue de Périgueux 16000 Angoulême

07 51 20 93 05 - aadmie.resf16@gmail.com

Rapport introductif

Ce qui ne change pas ou peu :

Nous fonctionnons toujours collégialement. Un CA de 7, sans bureau.

Sur le bureau élu l'an dernier, 6 sont toujours là : Isabelle Claire, Sylvie Delaruelle, Agnès Duqueroix, Geneviève Noël, Sylvie Salomon et Romain Treppoz.

Un départ : Sébastien Mousnier, trop pris par d'autres tâches, Sébastien nous laisse notamment de nouveaux éléments graphiques (un nouveau logo, un flyer adapté en chasubles...)

Une arrivée : Laura que nous avons cooptée et qui a lancé un groupe Instagram, renforçant notre présence sur les réseaux sociaux (nous avions déjà un Facebook). Laura est par ailleurs référente familles solidaires.

Nous sommes tous.tes par ailleurs directement impliqué.e.s dans les activités de l'association par le biais d'une ou plusieurs de ses commissions de travail.

Nous avons toujours des réunions en visio pour régler des problèmes ponctuels mais en général c'est en présentiel au rythme d'une réunion/mois alternant avec les CA ouverts que nous nous félicitons d'avoir pu réactiver.

Le rythme des sorties ASE et la prise en charge globale des jeunes MIE qui sont la raison d'être de notre association.

Le détail des activités peut se retrouver en parcourant les bulletins, désormais mensuels, consultables en ligne sur le site Internet.

Des représentants des commissions vont faire un point rapide.

Nous estimons à 90 le nombre de jeunes déclarés majeurs et refusés par l'ASE de Charente.

Nous en avons vu 37 (35 en 2023) : 12 Maliens, 10 Guinéens, 8 Ivoiriens, 3 Congolais (RdC), 2 Bangladais, 1 Camerounais et 1 Nigérian.

11 d'entre eux sont restés quelques jours et sont partis (contre 18 sur la cohorte 2023 et 5 repris par l'ASE). Pas forcément les plus vieux ou ceux qui avaient le moins de chance de faire reconnaître leurs minorités

Nous offrons donc actuellement notre protection à 26 des 90 jeunes rejetés par l'ASE en 2024 (en plus des autres refusés les années précédentes). Moins de 30 %

Parmi eux, il faut mentionner 2 filles qui ont fui un mariage forcé.

Les nouveautés :

- Nous avons été débordés par le nombre de jeunes et avons annoncé que nous ne pouvions plus héberger. La commission hébergement fera le point mais nous voulons vous dire à quel point nous avons été sensibles à votre soutien : cette décision a été difficile.
- Nous avons mis sur pieds une commission jeunes majeurs. Elle se présentera et rendra compte de son action.
- Nous avons clairement changé de stratégie face au conseil départemental. Là encore, nous avons apprécié de nous sentir très largement soutenus dans cette orientation. Après presque 3 ans de discrètes tractations et une quasi-absence de communication (voir le bulletin de l'été 21), nous avons tenu une conférence de presse devant les locaux du conseil départemental le 3 avril. Sans résultat. À la rentrée de septembre, nous avons commencé à interpeller les élus et finalement reçu une réponse du président en décembre. Le bulletin de décembre inclut cette réponse et notre « réponse à la réponse ».

Bilan 2024 de la commission d'hébergement

Le bilan

La solidarité des familles adhérentes, mais aussi celle d'anciens jeunes soutenus par l'association, comme Thierno (qui nous a quittés cette année), ont permis de limiter l'appel à l'hébergement d'urgence. Pour 37 mineurs suivis par l'AADMIE cette année, seules 150 nuitées auprès du 115 ont été nécessaires et 20 nuitées auprès d'Emmaüs.

Il faut également remercier la propriétaire d'un AIRBNB qui nous a offert 40 nuitées.

Sur ces 37 mineurs actuellement suivis par l'AADMIE, 20 sont dans une famille pérenne (17 familles) dont 12 sont internes et 6 à la MFR.

10 sont scolarisés sans familles fixes dont 3 à la MFR et 4 internes.

L'année écoulée, 7 étaient en attente d'affectation scolaire dont 1 se trouvait déjà dans une famille pérenne.

Cet été, pour faire face à la difficulté d'hébergement en période de vacances, l'association a réservé des places au camping de Saint-Yrieix, pendant une période de trois semaines, au mois d'août. Grâce à l'implication quotidienne des bénévoles, cette expérience s'est déroulée sans incident et a même été appréciée par certains jeunes.

Au mois de décembre, la situation de l'hébergement a été très tendue à la suite de la sortie rapprochée de 5 jeunes de l'Escale. Pour y faire face un appel a été lancé dans la Charente Libre, et via les réseaux sociaux, et nous avons eu le plaisir de recevoir 40 appels de solidarité. Aujourd'hui, certaines de ces familles ont rejoint le réseau des familles solidaires.

Les besoins

Le nombre de familles solidaires reste encore insuffisant car beaucoup n'ont la possibilité de s'engager que sur peu de jours. Pour cette raison, la problématique de l'hébergement demande une attention quasi quotidienne. La commission qui comprend 2 personnes fait globalement face à la demande.

En revanche, le besoin de soutien pour acheminer les jeunes d'une famille à une autre est important car cette activité est très chronophage.

De plus, les jeunes qui ne sont pas scolarisés se retrouvent souvent démunis dans la journée.

Il serait souhaitable de mener une réflexion sur ces deux sujets.

Commission scolarité, bilan année 2024

Le parcours CIO-CASNAV-IA : chaque arrivant rejeté par l'ASE passe un test au CIO, puis le CASNAV propose à l'inspection académique l'orientation la plus réaliste.

Etablissements scolaires (EPLE) : l'accueil et le suivi sont très positifs. Ils proposent souvent un accompagnement spécifique et la gratuité des demi-pensions et des pensions est acquise (commission solidarité en collège et tarification solidaire par la Région en Lycée).
L'EREA accepte l'accueil de collégiens à l'internat.

Orientations en juin et affectations à la rentrée : situation au 31/12/24

Collège	6	
CAP 1	10	
CAP 2	2	
BP 1	3	
EREA	1	
MFR	4^{ème}	3
	3^{ème}	5
	BP	1
	Apprentissage	1

32 jeunes suivis

7 récemment arrivés non-affectés

Référents :

. **Référent EPLE** : les membres de la commission scolarité se sont réparti les relations administratives avec les EPLE

. **Référent scolarité-famille** : chaque jeune scolarisé a, quand c'est possible, un référent dont les coordonnées sont communiquées aux EPLE,

Bilan

Satisfaction : l'envie de nombreux jeunes de s'engager rapidement et les résultats positifs

Internat en collège : ça peut devenir une demande systématique de notre part à chaque inscription.

On pourrait envoyer un courrier à tous les lycées d'Angoulême et autour, et à l'EREA.

Aléas : parfois des absences en cours et des départs intempestifs

Difficulté à trouver des stages tous les quinze jours pour les formations en alternance (MFR) et modalités de versement de la prime de stage en milieu pro toujours en question

Un plus : la commission « jeunes majeurs » travaille à l'insertion des plus anciens.

Commission juridique AADMIE Bilan 2024

Les gens

Entre l'an dernier et cette année, notre commission s'est légèrement renouvelée.

Nous sommes actuellement 5 : 3 « anciens » (Jérôme, Valérie et Romain qui est également au CA) et deux nouvelles : Jessica et Clémence qui fait également partie de l'équipe « récits de parcours ».

Du côté des avocats, nous continuons de nous appuyer sur Me Charlotte Robisch et Me Arnaud Coustenoble. Il aurait été bon d'avoir un ou deux avocat.e.s de plus mais nous n'avons pas vraiment cherché à en trouver d'autres. Il va falloir le faire du fait du retrait de Me Robisch.

Deux équipes nous sont indispensables : celle qui fait les récits de parcours produira son propre rapport et celles des « anges gardiens ».

L'équipe des « anges gardiens » opère à Paris. Il s'agit de personnes qui habitent Paris ou sa banlieue et qui accueillent à leur descente du train les jeunes que nous leur envoyons. Les jeunes sont accompagnés jusqu'à leur ambassade ou consulat puis leur train (ou leur car) de retour. L'équipe compte actuellement une douzaine de personnes. Elle peut accueillir encore bien davantage de volontaires : plus nombreuse, elle pourrait offrir ses services aux jeunes d'autres départements que le nôtre : c'est un sujet qui a été abordé avec nos homologues de Gironde et de Vienne lors de la mini coordination Nouvelle Aquitaine qui s'est tenue en septembre.

Le travail

L'essentiel de nos activités consiste en de l'accompagnement individuel des jeunes. Nous nous contentons donc d'une réunion tous les un à deux mois seulement. Cela a pu être insuffisant l'été dernier.

Même si les jugements changent un peu (les procédures mais également le fond), nous avons maintenant des « routines » de travail que nous nous contentons d'adapter.

Essentiellement, il s'agit toujours de faire reconnaître la minorité des jeunes par les juges des enfants du département.

Depuis plus d'un an, l'ASE mobilise des avocats spécialisés venant de cabinets parisiens ou nantais. Nous sommes confrontés à eux dès la première audience par le juge des enfants. Ils sont redoutables et réussissent à faire confirmer des évaluations de majorité de l'ASE qui ne l'auraient certainement pas été jadis. En fin d'année, une juge remplaçante a rendu 4 jugements négatifs d'un coup : ce sont des copié-collés des évaluations de l'ASE.

Les tests osseux ne sont plus utilisés et c'est heureux. Ni à Angoulême par les juges des enfants, ni à Bordeaux en appel. Ceci dit, le département les demande par le biais de ses avocats et au rythme où vont les choses on peut penser qu'ils finiront par les obtenir.

Le parcours juridique

Les jeunes se voient proposer un document (disponible en ligne sur le site de l'aadmie) destiné à leur permettre de s'approprier des réalités complexes. En détail, le parcours juridique se passe ainsi :

- 1. refus par l'ASE de prise en charge du jeune au titre de la minorité, dès le premier accueil au sein de l'association :*
 - 1. le jeune est signalé à l'ensemble des commissions dont la nôtre,*
 - 2. une lettre simple est envoyée au Président du Conseil Départemental pour obtenir son évaluation détaillée (une dizaine de pages).*
- 2. nous lui trouvons un ou deux référent.e.s juridiques,*

3. avant et/ou le premier rdv avec l'avocat.e, il faut :

1. écrire son récit de parcours migratoire,
2. obtenir ses documents originaux du pays (et les vérifier!),
c'est la partie que nous ne finançons pas : nous proposons au jeune de se faire envoyer une photo des documents originaux pour éviter de coûteux envois de documents inadaptés,
3. essayer d'obtenir des papiers d'identité du pays d'origine (ambassade à Paris). Le « Graal » étant le passeport,
4. saisine du juge des enfants par l'avocat.e,
5. éventuellement,
6. Audience du JE, délibéré...
7. s'il reste le temps avant la majorité, on peut faire appel d'une décision défavorable du JE

Des recours en Tribunal Administratif (Poitiers) ont été tentés mais les délais sont tels que cette voie de justice est sans intérêt pour nous.

Les résultats en chiffres

En 2023, nous avons accompagné 12 jeunes devant les juges des enfants pour un résultat de 7 reconnus mineurs contre 5 déclarés majeurs.

2024 sera une bien moins bonne année. Sur 8 jeunes, seulement 3 ont été reconnus mineurs. La raison de cet insuccès tient au fait qu'un juge des enfants a jugé majeurs 4 jeunes dont les dossiers étaient pourtant très favorables (avis favorables sur leurs papiers).

Ces décisions nous ont peiné et surpris : elles sont largement imputables au travail de l'avocat du département.

Nous ne pouvons qu'espérer qu'il s'agisse d'un incident et que la justice n'est pas en train de prendre un cours plus hostile aux MIE comme cela s'est produit l'été 2019.

<https://www.aadmie.org/observatoires/observatoire-de-la-justice/>

Nous conseillerons aux jeunes de faire appel dans la mesure du possible (si leur âge le permet).

Nous avons eu un seul jeune en appel à Bordeaux (contre 5 l'an dernier) mais nous l'avons gagné. D'autres ont eu moins de chance et n'avaient plus le temps de faire appel ou bien ont été convoqués trop tard.

Finances

Les avocats se paient (mal) avec l'aide juridictionnelle qui est systématiquement accordée.

Nous finançons toutes les dépenses des jeunes tant qu'ils sont dépourvus de revenu (donc presque toujours).

Un MIE qui doit faire un AR à Paris pour un rdv où il devra s'acquitter d'un timbre fiscal va « coûter » près de 200€ et il est rare qu'un seul voyage suffise.

Nous ne payons pas, par principe, les documents qui viennent du pays. Les jeunes se débrouillent avec leurs amis et leurs familles.

Il est à noter que le coût juridique est important. Probablement l'un des plus lourds de l'AADMIE. Il est largement invisibilisé car passé en dons par des membres de la commission. Cette situation est naturellement susceptible d'évoluer.

Perspectives

Pas de grand changement en perspective. Nous pensons assurer le travail correctement.

Les volontaires sont toujours bienvenu.e.s mais il n'y a pas de tension particulière sur cette commission par contre il va nous falloir trouver un ou deux avocat.e.s. connaissant le droit des étrangers.

Récits de parcours migratoires recueillis en 2024

17 recueils de récits de parcours migratoires ont été réalisés en 2024.

14 garçons et 3 filles.

Ces jeunes arrivaient du Bangladesh et du Congo (par avion), du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de Guinée, du Libéria et du Mali (par la mer).

La plupart sont francophones, mais quelques-uns parlent seulement le bambara, le soninké ... et il nous faut trouver un interprète. Certains sont anglophones (Libéria). Pour les Bangladais nous faisons appel aux services de Zeenat.

Les jeunes que nous avons rencontrés sont pour la plupart scolarisés.

L'équipe qui assure le recueil des récits de parcours migratoires se compose de neuf personnes. Les demandes de recueil de récits nous sont adressées par les référents juridiques.

Un appel aux disponibilités de chacun est lancé et les binômes se forment selon nos disponibilités. Les binômes, parce qu'un recueil de récit se fait toujours à deux, jamais seul.

Nous contactons le jeune pour lui proposer de le rencontrer, soit par téléphone, soit par SMS via WhatsApp. Ce moyen lui permet de se faire éventuellement lire le message, de le relire lui-même pour bien le comprendre, de mémoriser les objectifs de la rencontre, ainsi que la date et le lieu du rendez-vous.

La plupart du temps nous rencontrons les jeunes au LOCAL rue Fénelon, parfois chez l'un.e d'entre nous, mais ce logement mis à notre disposition n'est pas toujours disponible. Soulignons au passage que le local qui a le mérite d'exister n'est pas tout à fait idéal. D'une part parce qu'il est occupé le mercredi qui est le moment où les jeunes qui sont scolarisés sont disponibles. D'autre part, parce qu'il n'est pas très confortable en hiver.

Un premier rendez-vous est fixé avec l'accord et les disponibilités du jeune. Nous recueillons son récit qui répond à quatre questions : sa vie au pays, les raisons de son départ, le voyage pour arriver jusqu'à Angoulême et ses projets en France. Puis nous lui proposons une seconde rencontre pour une relecture afin qu'il prenne connaissance de ce qui a été retranscrit, qu'il puisse revenir sur ce qu'il a dit, sur ce qu'il ne souhaite plus dire, sur ce qu'il souhaite ajouter, préciser ou bien encore pour corriger un élément mal compris par nous.

Nous le voyons une troisième fois pour lui remettre en mains propres son récit de parcours migratoire. Nous lui rappelons que nous allons adresser un exemplaire à l'avocat qui va le défendre auprès du Juge des Enfants quand il aura été désigné. Nous lui redisons que ce document lui appartient, qu'il le montre à qui il veut, à un médecin, un psychologue, un enseignant, afin de s'éviter de raconter une nouvelle fois les étapes de sa vie. Nous lui précisons toujours que ce récit est confidentiel et ne reste connu que de lui seul et des deux bénévoles qui l'ont recueilli.

Tout récit se termine par cette phrase « **Récit recueilli par deux bénévoles de l'AADMIE, lors de deux entretiens les ... et ... Il a été relu avec Il s'agit de son parcours migratoire et de sa situation tels qu'il peut en parler à ce jour.**

Jeunes majeurs

La commission « jeunes majeurs » existe depuis un an.

Nous avons commencé par contacter par téléphone tous ces jeunes qui étaient plutôt contents que l'on prenne de leurs nouvelles.

Nous avons proposé une rencontre à ceux qui étaient le plus en difficulté pour l'obtention de leur titre de séjour, ceux-là sont pratiquement tous venus. Il y a eu des échanges avec nous mais aussi entre eux et ils semblaient satisfaits de cette rencontre même si nous n'apportons pas forcément de réponses concrètes à leur questionnement.

Nous avons demandé à rencontrer le nouveau préfet qui nous a dirigé vers le secrétaire général, M Jobart.

Nous avons rencontré M Jobart le 3 octobre et nous lui avons présenté 7 dossiers. Un seul a été régularisé à la date d'aujourd'hui. Il a été demandé des pièces complémentaires qui étaient déjà dans les dossiers mais nous les avons fournies quand même.

Depuis nous n'avons pas eu de suite malgré 3 relances.

Nous envisageons d'en faire une quatrième et/ou de nous adresser au défenseur des droits

Soutien scolaire 2024

Le soutien scolaire est toujours un peu plus intense en début d'année civile car il est trop tard pour intégrer les MFR.

Du fait de l'absence de reconduction du module alphabétisation (idem cette année scolaire) certains jeunes sont restés de longs mois sans être scolarisés du fait de leur âge (16 ans révolu) et de leur niveau. Un parmi eux a passé toute l'année scolaire ainsi et est donc venu régulièrement aux séances organisées au local.

Les séances se tenaient le mardi après midi avec Valérie et le Jeudi après midi avec Micheline.

Elles étaient parfois compliquées du fait de l'intégration régulière de nouveaux jeunes avec des groupes au niveau très hétérogène mais toujours riches et variées avec à l'occasion des sorties en ville pour mêler découverte des monuments et vocabulaire.

En septembre, Isabelle est venue renforcer l'équipe et remplacer Valérie le mardi après midi, elle propose maths ou français. Micheline reste fidèle au jeudi et à l'apprentissage du français et Agnès a soutenu les jeunes en français le vendredi en fin d'après midi.

À côté de cela les ateliers d'informatique au CSCS Amicale Laïque de St Yrieix ont été régulièrement proposés , par l'intermédiaire de Josette, à des groupes de 5 ou 6 jeunes et se sont exceptionnellement bien déroulés avec la jeune animatrice Bénédicte.

L'alpha nous a reçu à 2 reprises avec un petit groupe pour une visite guidée visant à s'approprier les lieux pour pouvoir bénéficier des emprunts ou des jeux de société ou vidéo.

C'est d'ailleurs à l'Alpha qu'une nouvelle activité a vu le jour aux vacances de la Toussaint avec l'arrivée de Juliette dans l'association. Trois ateliers d'écriture ont déjà eu lieu, axés principalement sur l'approche de la poésie. À ce jour 7 jeunes ont déjà composé de jolis poèmes.

Ils sont tous d'accord pour les partager, certains par écrit, d'autres à l'oral et nous espérons pouvoir organiser un moment de restitution lors du printemps des poètes en mars ou en avril.

Nourriture, Banque alimentaire

Grâce à un ancien et solide partenariat avec la Banque alimentaire, 634 colis alimentaires ont pu être distribués lors des permanences au local, profitant à plus de 90 bénéficiaires.

Au fil des mois, les quantités ont pu varier de 156 à 411kg, la moyenne s'établissant à 284kg

Sur ces 284kg, le FEAD (Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis) en a fourni 181 kg gratuitement, incluant des produits d'hygiène.

Nous avons dépensé 680€ sur l'année pour le reste des denrées. Ce chiffre est nettement en baisse par rapport à 2023 (1 104€) : nous avons clairement économisé sur la nourriture.

Réseaux sociaux

Depuis longtemps sur facebook, nous débarquons sur *Instagram*

<https://www.instagram.com/aadmie16/>



FINANCES 2024

Fin 2024, le compte chèque de l'association est créditeur grâce aux dons réguliers ainsi qu'à la campagne Hello Asso lancée fin novembre et aux différentes actions engagées au cours de l'année (avec le concours d'Emmaüs, du Beta et du marché de Noël).

Néanmoins, les recettes sont en baisse par rapport à 2023 (- 1490 Euros) = 8909 Euros en 2024.

Une partie des recettes sont placées sur un livret afin d'assurer les imprévus. (2720 Euros)

Nos dépenses sont réparties sur 6 postes :

- Transports : 3 950 Euros (2023 = 4100)

- Charges locatives (Antoine, camping, local) : 1 734 Euros (2023= 3 751)

- Banque Alimentaire : 680 Euros (2023 = 1 104)

- Assurance : Maïf : 193 Euros + Abeille : 220 Euros (assurance jeunes)

- Scolarité : 250 Euros

- Frais bancaires : 82,50 Euros

- Divers dont juridique : 450 Euros mais certains membres ont engagé à titre personnel des frais à hauteur de 1427 Euros.

Prévisions 2025 :

La demande de subvention adressée à la Ville d'Angoulême a été rejetée pour 2024. Un nouveau dossier a été rempli pour 2025.

Il faut envisager une augmentation des frais de transports liée à la scolarisation éloignée d'Angoulême pour de nombreux jeunes, ainsi qu'à la prise en charge de davantage de jeunes. De même, les frais d'assurance, obligatoire pour la scolarisation, sont à prévoir à la hausse. Les frais engagés par les familles hébergeantes doivent être soulignés bien qu'invisibles dans le bilan de l'Aadmie.

Le CA décidera, en fonction des données comptables, du moment pour ouvrir une campagne de souscription.